

**Tirage au sort ou élection ? Démocratie ou aristocratie ?
Qui est légitime pour faire ce choix de société ?
Le peuple lui-même ou ses élus ?**

Résumé (en une feuille recto verso) :

[Version pdf](#)

Dans un contexte de méfiance générale à l'encontre des responsables politiques, —qui semblent défendre de plus en plus les personnes "morales", les géants économiques, contre les personnes "physiques"—, Ségolène Royal a eu le courage de proposer *que l'action des élus soit évaluée par des jurys citoyens tirés au sort*. Cette idée doublement formidable met en cause à la fois l'élection et l'irresponsabilité politique entre deux élections ; elle a évidemment déclenché une bronca chez les élus et leurs *sponsors*.

C'est une occasion pour nous tous de débattre publiquement (enfin !) du mode de désignation de nos représentants : élection ou tirage au sort ? Et pour quel mandat ? Quand on étudie la question, on s'aperçoit avec surprise que l'élection n'est pas l'icône idéale qu'on nous présente tous les jours de façon un peu mystique et qu'elle est même, peut-être, un outil parfait pour nous manipuler, via nos représentants rendus vulnérables par le coût de leur campagne électorale. On s'aperçoit aussi que le tirage au sort a été trop vite jeté aux orties alors qu'il présente des qualités inestimables pour le plus grand nombre. On s'aperçoit enfin que le choix de l'élection, il y a 200 ans, a été imposé... par des élus... et n'a plus jamais été débattu depuis.

On présente souvent le "*gouvernement représentatif*" comme "*le moins mauvais système*". Résignation trop rapide ; on pourrait concevoir de bien meilleurs systèmes, qui associeraient élection et tirage au sort, par exemple, à condition toutefois de faire attention à ceux qui les écrivent : le plus important n'est pas qui vote la constitution, mais qui la propose ; selon le choix des auteurs des institutions, on peut bloquer l'évolution démocratique.

Et si on osait s'approprier les choix confisqués par des experts et faire nous-mêmes le point ?

1. D'un côté, chacun constate que le suffrage universel ne tient pas ses promesses d'émancipation : **l'élection** induit *mécaniquement* une *aristocratie électorale*, avec son cortège de malhonnêtetés et d'abus de pouvoir.

Avec l'élection, les riches gouvernent toujours, les pauvres jamais.

Vers le XVIII^e siècle, une grande idée est venue soutenir l'élection : *toute autorité n'est légitime que par le consentement de ceux sur qui elle s'exerce* (consentement que ne permet pas le tirage au sort, ce qui explique en partie sa mise à l'écart).

Mais après deux siècles de pratique, on constate que l'élection :

- pousse au mensonge, avant l'élection et après (avant la réélection),
- impose ou prête le flanc à la corruption : campagnes électorales ruineuses ; "ascenseurs à renvoyer", pantouflage, lobbying,
- étouffe les résistances contre les abus de pouvoir : droit de parole réduit à un vote épisodique, déformé par un bipartisme de façade,
- et finalement s'avère naturellement élitiste, verrouille l'exclusion du plus grand nombre de l'accès au pouvoir, et transforme les riches en surhommes qui se croient tout permis, jusqu'à imposer eux-mêmes les institutions.

Hum... Et c'est censé être le meilleur système ? Peut-être, mais pour qui ?...

2. D'un autre côté, chacun devrait apprendre (à l'école ?) que **le tirage au sort** a longtemps été reconnu, d'Athènes à Montesquieu, d'Aristote à Rousseau, comme la modalité principale, incontournable, des valeurs d'égalité et de liberté. Il a sombré dans l'oubli sous d'injustes critiques : il ne pose aucun problème insurmontable.

Avec le tirage au sort, les riches ne gouvernent jamais, les pauvres toujours.

Le tirage au sort respecte fidèlement la règle démocratique de l'égalité : arbitre idéal, **impartial et incorruptible**, à travers un **échantillon représentatif** il respecte mécaniquement les proportions réelles en ne lésant personne, il protège la liberté de parole et d'action de chacun, il facilite la rotation des charges (qui empêche la formation de castes et qui rend

les gouvernants sensibles au sort des gouvernés car ils reviendront bientôt à la condition ordinaire) et il dissuade les parties d'être malhonnêtes au lieu de les inciter à tricher.

Par ailleurs, le tirage au sort ne présente aucun danger de désigner des personnes incompetentes ou malhonnêtes **si** on lui associe **des mécanismes complémentaires**, établis dans le souci de l'intérêt général et non de l'intérêt personnel des élus :

- on ne confie pas le pouvoir à un homme seul mais à **des groupes**,
- ne sont tirés au sort que les **volontaires** (chacun se comporte ainsi comme un filtre),
- les tirés au sort sont soumis à un **examen d'aptitude**,
- ils sont **surveillés** en cours de mandat et **révocables** à tout moment,
- ils sont **évalués** en fin de mandat, et éventuellement sanctionnés ou récompensés.

Montesquieu fait remarquer que c'est la combinaison des contrôles et du volontariat qui donne la garantie de la meilleure motivation.

Une telle organisation protégerait mieux l'intérêt général que les institutions actuelles.

3. Concrètement, on pourrait imaginer **des systèmes mixtes**, prenant le meilleur des deux idées en les combinant astucieusement.

- **Pour la sélection des représentants**, les citoyens devraient pouvoir proposer librement les représentants qu'ils préfèrent. Par exemple, un tirage au sort de quinze personnes serait effectué parmi les 5% des citoyens les plus soutenus, volontaires, et la sélection pourrait se terminer par un vote parmi ces quinze : le principe du consentement préalable des citoyens serait ainsi maintenu et même renforcé. La corruption serait efficacement combattue.
- **Pour l'organisation des débats au Parlement**, on pourrait prévoir *une Assemblée Nationale élue*, qui serait chargée d'écrire les lois mais qui, avant d'imposer ces lois, devrait convaincre de leur utilité *une Assemblée des Citoyens tirée au sort* (une assemblée qui nous ressemble aurait ainsi un droit de veto, en plus d'un droit d'initiative et de contrôle). Plus démocratiques, ces institutions imposeraient aux professionnels de l'AN d'écouter et de respecter le peuple qu'ils représentent, tous les jours et pas tous les cinq ans, à travers un débat permanent et honnête.
- **Pour la désignation d'une Assemblée Constituante honnête** (dont les membres n'écrivent pas des règles pour eux-mêmes), on devrait absolument éviter l'élection (qui permet aux partis de nous imposer leurs candidats, à la fois *juges et parties* dans un processus constituant) et préférer le tirage au sort (qui laisse toutes leurs chances aux individus désintéressés et libres de toute discipline partisane) : tirage au sort parmi les personnes volontaires, éventuellement parrainées par quelques centaines de citoyens.

Les Athéniens faisaient de *l'isègoria* —le droit de parole égal pour tous à l'assemblée— le pilier fondamental de toutes leurs libertés.

Mais aujourd'hui, **qui pose les questions** dans les "démocraties" ? Qui conserve l'**initiative** ? Les partis privent tous les hommes libres de l'indispensable *isègoria*.

En France comme ailleurs, **ce n'est pas aux hommes au pouvoir d'écrire eux-mêmes les limites de leurs propres pouvoirs (la constitution). Ce n'est pas aux élus de décider à notre place si l'élection vaut mieux que le tirage au sort : ce choix de société ne peut être tranché que par référendum.**

Étienne Chouard

http://etienne.chouard.free.fr/Europe/tirage_au_sort.php

(Fin du résumé)

Voici des lieux **pour débattre** ensemble de cette thèse :

Sur le **Forum du Plan C** : <http://etienne.chouard.free.fr/forum/viewtopic.php?id=20>

Sur **Agoravox.fr** : http://www.agoravox.fr/auteur.php3?id_auteur=5765

Sur le **Blog du Plan C** : <http://etienne.chouard.free.fr/Europe/forum/>

NOTA (27 avril 2011 : j'ai préparé **un deuxième document (important) sur le tirage au sort**. C'est là : http://etienne.chouard.free.fr/Europe/centralite_du_tirage_au_sort_en_democratie.pdf

Introduction

Dans un contexte de méfiance générale à l'encontre des responsables politiques, —qui semblent défendre de plus en plus les personnes "morales", les géants économiques, contre les personnes "physiques"—, Ségolène Royal a eu le courage de proposer *que l'action des élus soit évaluée par des jurys citoyens tirés au sort*. Cette idée doublement formidable met en cause à la fois l'élection et l'irresponsabilité politique entre deux élections ; elle a évidemment déclenché une bronca chez les élus et leurs *sponsors*.

C'est une occasion pour nous tous de débattre publiquement (enfin !) du mode de désignation de nos représentants : élection ou tirage au sort ? Et pour quel mandat ? Quand on étudie la question, on s'aperçoit avec surprise que l'élection n'est pas l'icône idéale qu'on nous présente tous les jours de façon un peu mystique et qu'elle est même, peut-être, un outil parfait pour nous manipuler, via nos représentants rendus vulnérables par le coût de leur campagne électorale. On s'aperçoit aussi que le tirage au sort a été trop vite jeté aux orties alors qu'il présente des qualités inestimables pour le plus grand nombre. On s'aperçoit enfin que le choix de l'élection, il y a deux cents ans, a été imposé... par des élus... et n'a plus jamais été débattu depuis.

Un choix originel oublié

Les révolutionnaires américains (Madison en 1776) et français (Sieyès en 1789), pour remplacer *l'ancien régime* renversé, ont fait un choix décisif qui s'impose encore aujourd'hui des deux côtés de l'Atlantique : **ils ont renoncé explicitement à la démocratie**, sciemment (même si c'était pour des raisons différentes), au profit de ce qu'ils ont appelé « **le gouvernement représentatif**¹ ».

Les citoyens ont alors été réduits, sans avoir été consultés, au rang inférieur de simples électeurs, obligés de choisir un maître pour s'y soumettre ensuite, sans conserver aucun pouvoir entre deux élections, exactement comme le dénonçaient déjà Rousseau et Marat² à propos du parlement anglais.

Ce choix de société, dégradant pour le plus grand nombre à qui on impose ainsi de *consentir au pouvoir plutôt qu'y accéder*, n'a pas été débattu par l'ensemble des citoyens de l'époque, ni explicitement validé par le peuple depuis : il a été imposé alors par les futurs élus eux-mêmes (d'autant plus facilement que l'élection constituait un grand progrès par rapport à l'injustice héréditaire de l'ancien régime) et depuis, l'idée du tirage au sort comme mode naturel de désignation démocratique des représentants est tombé dans l'oubli, très opportunément pour certains, probablement.

¹ Il faut absolument lire l'excellent livre « **Principes du gouvernement représentatif** » de Bernard Manin (*Champs Flammarion*), ici pages 11 à 18 (extrait) :

« Les démocraties contemporaines sont issues d'une forme de gouvernement que ses fondateurs opposaient à la démocratie. L'usage nomme "démocraties représentatives" les régimes démocratiques actuels. Cette expression, qui distingue la démocratie représentative de la démocratie directe, fait apparaître l'une et l'autre comme des formes de la démocratie. Toutefois, ce que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de démocratie représentative trouve ses origines dans les institutions qui se sont progressivement établies et imposées en Occident à la suite des trois évolutions modernes, les révolutions anglaise, américaine et française. Or, ces institutions n'ont nullement été perçues, à leurs débuts, comme une variété de la démocratie ou une forme de gouvernement par le peuple.

Rousseau condamnait la représentation politique par des formules péremptoires qui sont demeurées célèbres. Il dépeignait le régime anglais du XVIII^e siècle comme une forme de servitude ponctuée par de brefs instants de liberté. Rousseau voyait une immense distance entre un peuple libre se donnant à lui-même sa loi et un peuple élisant des représentants pour faire la loi à sa place. Mais il faut noter que les partisans de la représentation, même s'ils faisaient un choix opposé à celui de Rousseau, apercevaient également une différence fondamentale entre la démocratie et le régime qu'ils défendaient, régime qu'ils nommaient "gouvernement représentatif" ou encore "république". Deux acteurs dont le rôle a été décisif dans l'établissement de la représentation politique moderne, Madison et Sieyès, soulignaient ainsi en des termes très proches le contraste entre le gouvernement représentatif ou républicain et la démocratie. (...) » (La suite est passionnante.)

² Voir le « Discours aux électeurs de la Grande-Bretagne » de Marat : http://classiques.uqac.ca/classiques/marat_jean_paul/chaines_esclavage/marat_chaines_esclavage.pdf

Nos générations modernes ont donc perdu toute habitude de penser au tirage au sort, au point que l'idée même nous paraît aujourd'hui une bizarrerie, voire une sottise. Pourtant, si on veut bien donner une chance à la réflexion, au-delà de la simple réaction épidermique, et lire un peu ce qui s'est écrit et ce qui a été tenté sur le sujet depuis 2 500 ans, on est vite séduit par les bonnes solutions apportées à une foule de problèmes majeurs, et sans présenter de défauts insurmontables.

Examinons l'alternative « élection contre tirage au sort » en trois points :

1 – Le suffrage universel ne tient pas ses promesses d'émancipation : l'élection induit mécaniquement une aristocratie élective, avec son cortège de malhonnêtetés et d'abus de pouvoir.

Pierre Rosanvallon décrit superbement la *force révolutionnaire du suffrage universel* et de son principe majeur, « *un homme = une voix* »³. Il suggère l'idée pleine d'espoir que ce principe révolutionnaire continue tous les jours à travailler nos sociétés, les poussant à progresser, lentement, discrètement.

Pourquoi avoir préféré l'élection au tirage au sort ?

« Le principe affirmé [au XVII^e et XVIII^e siècle] que **toute autorité légitime dérive du consentement de ceux sur qui elle est exercée** ou, en d'autres termes que les individus ne sont obligés que par ce à quoi ils ont consenti⁴, » ces thèses majeures de l'École du droit naturel ont placé le tirage au sort et l'élection sous un jour nouveau, favorable à l'élection :

« *Quels que soient par ailleurs ses mérites et ses propriétés, le tirage au sort présente en effet ce caractère incontestable qu'il ne fait pas intervenir la volonté humaine et ne peut pas passer pour une expression du consentement. (...) En ce sens, le sort n'est pas, en lui-même, une procédure de légitimation du pouvoir, mais seulement une procédure de sélection des autorités et de répartition des charges. L'élection au contraire accomplit deux choses à la fois : elle sélectionne les titulaires des charges, mais en même temps, elle légitime leur pouvoir et crée chez ceux qui ont désigné un sentiment d'obligation et d'engagement envers ceux qu'ils ont désignés. Il y a tout lieu de penser que c'est cette conception du fondement de la légitimité et de l'obligation politique qui a entraîné l'éclipse du tirage au sort et le triomphe de l'élection.*⁵ »

Cette idée du consentement des gouvernés comme source naturelle de légitimité des gouvernants est une idée puissante et il n'est donc pas question, ici, de renier le suffrage universel, mais il s'agit pourtant de s'attaquer aux méfaits désastreux de l'élection, que chacun peut vérifier tous les jours⁶ :

Quels reproches peut-on adresser à l'élection ?

- **L'élection pousse au mensonge** les représentants : d'abord pour accéder au pouvoir, puis pour le conserver, car les candidats ne peuvent être élus, puis réélus, que si leur image est bonne : cela pousse mécaniquement à mentir, sur le futur et sur le passé.
- **L'élection pousse à la corruption** : les élus "sponsorisés" doivent fatalement "*renvoyer l'ascenseur*" à leurs sponsors, ceux qui ont financé leur campagne électorale : la corruption est donc inévitable, par l'existence même de la campagne électorale dont le coût est inaccessible au candidat seul. Le système de l'élection permet donc, et même impose, la corruption des élus (ce qui arrange sans doute quelques acteurs économiques fortunés).

Grâce au principe de la campagne électorale ruineuse, nos représentants sont à vendre (et nos libertés avec).

³ Voir « Le sacre du citoyen » de Pierre Rosanvallon (*Folio Histoire*), riche introduction.

⁴ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 113 et s. : des pages absolument passionnantes.

⁵ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 116 et s.

⁶ Voir deux livres décapants : « Le suffrage universel contre la démocratie » de Philippe Braud (*PUF*) et « Abolir les partis politiques » de Jacques Lazure (*Libre Pensée*). Sans forcément les suivre sur toutes leurs analyses, ces deux livres sont vraiment très intéressants.

- **L'élection incite au regroupement en ligues** et soumet l'action politique à des clans et surtout à leurs chefs, avec son cortège de turpitudes liées aux logiques d'appareil et à la quête ultra prioritaire (vitale) du pouvoir.

Les partis imposent leurs candidats, ce qui rend nos choix factices. Du fait de la participation de groupes politiques à la compétition électorale (concurrence déloyale), l'élection prive la plupart des individus isolés de toute chance de participer au gouvernement de la Cité et favorise donc le désintérêt politique (voire le rejet) des citoyens.

- **L'élection délègue... et donc dispense (éloigne) les citoyens de l'activité politique quotidienne** et favorise la formation de **castes d'élus**, professionnels à vie de la politique, qui s'éloignent de leurs électeurs pour finalement ne plus représenter qu'eux-mêmes, transformant la protection promise par l'élection en *muselière politique*.
- **L'élection n'assure que la légitimité des élus, sans garantir la justice distributive dans la répartition des charges** : une assemblée de fonctionnaires et de médecins ne peut pas appréhender l'intérêt général comme le ferait une assemblée tirée au sort.
- Paradoxalement, l'élection **étouffe les résistances contre les abus de pouvoir** : elle réduit notre précieuse liberté de parole à un vote épisodique tous les cinq ans, vote tourmenté par un bipartisme de façade qui n'offre que des choix factices. La consigne du "*vote utile*" est un bâillon politique tout à fait emblématique.
- **L'élection sélectionne par définition ceux qui semblent « les meilleurs », des citoyens supérieurs aux électeurs, et renonce ainsi au principe d'égalité** (pourtant affiché partout, hypocritement) : **l'élection désigne davantage des chefs qui recherchent un pouvoir (dominateurs) que des représentants qui acceptent un pouvoir (médiateurs, à l'écoute et au service des citoyens).**

Ce n'est pas un hasard si *élite* et *élection* ont la même racine étymologique. L'élection est profondément aristocratique, pas du tout démocratique. L'expression « *élection démocratique* » est même un oxymore (un assemblage de mots contradictoires).

Un inconvénient important de cette élite qu'on laisse imprudemment prendre racine, c'est ce sentiment de puissance qui se développe chez les élus au point qu'ils finissent par se permettre n'importe quoi, jusqu'à même imposer leur constitution, c'est dire...

Malgré tous ces défauts, —défauts qu'on pourrait considérer, avec beaucoup de bonne volonté, comme une sorte de « *prix à payer pour la compétence sélectionnée* »—, **l'élection ne donne même PAS les résultats escomptés et ne porte PAS au pouvoir que des hommes compétents...**

En tout cas, même si on admet que l'objectif de compétence est atteint, celui de l'honnêteté (respect des promesses, respect de la volonté des électeurs..) semble totalement à l'abandon.

Et on ne nous a pourtant jamais offert de débattre et décider, directement, ce à quoi nous tenons le plus chez nos représentants : **préférons-nous la compétence ou l'honnêteté ?** (En tout cas, on pourrait nous demander notre avis.)

Il a donc un fort goût de *supercherie* dans ce choix de l'élection, choix effectué il y a deux cents ans par les élus eux-mêmes, *en notre nom* mais *sans nous*, et censé nous garantir une formidable *compétence* politique, si rare paraît-il.

Si ce système est « *le meilleur* », on est fondé à se demander « **pour qui ?** » ...

Si on tire LE BILAN DES FAITS après 200 ans d'expérience concrète, avec l'élection, les riches ont TOUJOURS le pouvoir, et les pauvres JAMAIS. Ce sont des faits. Intéressant, non ?

Quel intérêt avons-nous aujourd'hui à défendre ce système de l'élection (tel quel), oubliant que nos aïeux l'ont clairement repéré comme néfaste pour les libertés il y a déjà 2 500 ans ?

2 – Le tirage au sort est juste et incorruptible, et il ne présente aucun risque particulier d'incompétence si les désignés sont volontaires et contrôlés.

La démocratie originelle, il y a 2 500 ans, a été pensée, et surtout imposée directement par les citoyens de base sans écrire de théorie⁷, pour **protéger le plus grand nombre contre les abus de pouvoir**.

Le tirage au sort matérialise parfaitement le postulat démocratique de **l'égalité politique**, *l'isocratie* ; il est même le seul à **rendre effectives les protections** attendues des grands principes démocratiques :

a) Principes protecteurs sous-jacents au tirage au sort :

- Principe de **liberté individuelle de candidature**⁸ : tout citoyen doit pouvoir (sans y être jamais obligé) occuper tour à tour les positions de gouvernant et de gouverné.

Cette perspective ouverte réellement à chacun de servir la Cité (sans le filtre des campagnes partisans) libère les énergies, donne confiance aux citoyens et développe le goût de l'engagement politique.

- Principe fondamental de la **rotation des charges** (pour lequel le tirage au sort est une solution rationnelle, —et, au contraire, l'élection est contreproductive—, compte tenu du grand nombre de personnes à désigner⁹).

Le principe protecteur majeur est celui-ci : **les gouvernants font plus attention aux gouvernés quand ils savent avec certitude qu'ils reviendront bientôt eux-mêmes à la condition ordinaire**¹⁰.

Les démocrates athéniens cultivaient une méfiance profonde au sujet des juges et gouvernants professionnels, et des experts politiques en général : « *l'absence d'experts au sein des instances gouvernementales visait à préserver le pouvoir politique des simples citoyens*¹¹ ».

La rotation des charges gêne la formation de castes politiciennes.

- **Neutralité incorruptible et impartialité**¹² : le tirage au sort est effectivement la seule procédure qui permette une répartition des charges « sans l'intervention d'aucune volonté particulière¹³ ». Chacun peut comprendre la vertu pacificatrice de **l'extériorité**, quand c'est le hasard qui départage les clans, les factions¹⁴, comme un arbitre désintéressé.

Le tirage au sort est donc surtout un arbitre idéal, impartial et incorruptible, qui protège la **liberté de parole et d'action de chacun**, et qui dissuade les parties d'être malhonnêtes (il est impossible, et donc inutile, de tricher) au lieu de les inciter à mentir comme le fait l'élection (qui fait toujours gagner le meilleur menteur). C'est le jour et la nuit.

Si on tire LE BILAN DES FAITS après 200 ans d'expérience concrète, avec le tirage au sort, les riches n'ont JAMAIS le pouvoir, et les pauvres TOUJOURS. Ce sont des faits. Intéressant, non ?

⁷ Ce sont les philosophes hostiles à la démocratie qui en ont écrit les règles, et pas le peuple démocrate qui *vivait* la démocratie et l'imposait aux *oligarques* sans pitié, loin des théories : voir Moses I. Finley, « Démocratie antique et démocratie moderne » (Payot), p 43, 75.

⁸ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 44.

⁹ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 48.

¹⁰ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 44-47.

¹¹ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 49-50. Des pages passionnantes, vraiment. Quel bouquin !

¹² Voir Bernard Manin, op. cit. p. 81.

¹³ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 104 et 105.

¹⁴ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 76.

b) Mauvais procès contre le tirage au sort :

On reproche le plus souvent au tirage au sort de **risquer de mettre au pouvoir un incompetent ou un malhonnête**. Qu'en est-il ?

D'abord, l'élection elle-même nous protège mal de ce risque majeur.

Des esprits rebelles affirment même que l'élection *garantit* ce résultat calamiteux (au lieu de l'interdire), bien dissimulé sous de belles paroles séduisantes : avec l'élection, on serait sûr d'avoir les pires, ceux qui *cherchent* le pouvoir... Mais alors, si l'élection ne nous protège pas bien contre l'incompétence et la malhonnêteté, on ne voit plus très bien pourquoi se priver des vertus du tirage au sort.

Le risque d'incompétence est-il d'ailleurs si grand avec le tirage au sort ?

Les Athéniens, qui n'étaient pas politiquement incultes, connaissaient sans aucun doute ce risque d'incompétence, et pourtant, tout bien pesé, ils ont fait ce choix-là pendant des siècles.

Pourquoi ? Est-ce qu'ils n'avaient pas trouvé des aménagements, des modalités, de nature à réduire ce risque ? C'est ce qu'expliquent formidablement Bernard Manin¹⁵ et Mogens H. Hansen¹⁶ qu'on devrait enseigner dans les écoles :

Le tirage au sort ne désigne pas un chef mais des porte-parole, ce qui est très différent : un chef décide à notre place et nous dispense (nous interdit) de débattre ; politiquement, il nous muselle, il nous éteint. Les porte-parole, eux, participent au débat qui continue sans arrêt avec tous ceux qui veulent y participer, ils représentent —à plusieurs— les idées qui émergent des débats pour un mandat court et non renouvelable et finalement, peu importe qui ils sont aujourd'hui puisque ça change tout le temps...

Dans cette optique, ce qui compte, c'est ce que décident les citoyens et que doivent traduire fidèlement les porte-parole, sous le contrôle des citoyens.

¹⁵ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 98 s., qui cite longuement Montesquieu expliquant les mécanismes complémentaires astucieux pour rendre sûr le tirage au sort :

« Montesquieu juge, sans doute, que le tirage au sort "est défectueux par lui-même" (Montesquieu, Esprit des lois, livre II, chap. 2, vol. 1, p. 17). Mais on peut, ajoute-t-il, en corriger le défaut le plus évident (la possible désignation d'individus **incompétents**), et c'est à quoi les plus grands législateurs se sont employés. Montesquieu analyse alors brièvement l'usage du tirage au sort à Athènes, et fait mérite à Solon d'avoir entouré le tirage au sort **d'autres dispositions** qui prévenaient ou atténuaient son effet indésirable.

"Mais pour corriger le sort, écrit-il, il [Solon] régla qu'on ne pourrait élire (c'est-à-dire, ici, tirer au sort) que dans le nombre de ceux qui se présenteraient : que celui qui aurait été élu serait examiné par des juges, et que chacun pourrait l'accuser d'en être indigne : cela tenait en même temps du sort et du choix. Quand on avait fini le temps de sa magistrature, il fallait essayer un autre jugement sur la manière dont on s'était comporté. Les gens sans capacité devaient avoir bien de la répugnance à donner leur nom pour être tirés au sort."

La perspicacité historique de cette analyse est étonnante. Alors que, par la suite, bien des historiens (en particulier Fustel de Coulanges) devaient se demander si, à Athènes, les noms entre lesquels on tirait au sort étaient préalablement sélectionnés, Montesquieu avait aperçu ce que la recherche historique la plus récente confirme : on ne tirait au sort que parmi les noms de ceux qui se présentaient. Et surtout, il avait compris que **la combinaison du volontariat et des sanctions devait entraîner une sélection spontanée des candidats**.

Deux propriétés rendent le sort nécessaire dans une démocratie. Il n'humilie ni ne déshonore ceux qui n'ont pas été sélectionnés ("il n'afflige personne"), car ceux-ci savent que le hasard aurait tout aussi bien pu tomber sur eux. Il prévient, du coup, l'envie et la jalousie vis-à-vis de ceux qui ont été désignés comme magistrats. (...) D'un autre côté, le tirage au sort s'accorde avec le principe que les démocraties chérissent par-dessus tout, l'égalité, parce qu'il donne à chaque citoyen une chance "raisonnable" d'exercer une fonction publique. »

¹⁶ Lire « **La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène** » de Mogens H. Hansen (*Les Belles Lettres*).

Les tirés au sort peuvent refuser ou sont **volontaires**, ce qui permet à tous ceux qui connaissent leurs propres limites de se tenir à l'écart. Ils subissaient également un **examen** d'aptitude (mais pas de compétence !), la *docimasia*, procédure de contrôle suivie par les tribunaux¹⁷ (aussi bien des tirés au sort que des élus, d'ailleurs).

Les tirés au sort suspectés de vices graves peuvent être **récusés** par leurs pairs ou **ostracisés** par les citoyens, à une forte majorité qui gêne les basses manœuvres.

Mais surtout, surtout, les tirés au sort travaillent sous un contrôle sourcilieux et permanent : ils sont révocables à tout moment et doivent rendre des comptes sévères en fin de mandat. Et ça, c'est une clef essentielle pour comprendre que le tirage au sort est tout à fait praticable s'il est intelligemment institué.

Car enfin, c'est sûr, si on imagine que les tirés au sort vont pouvoir agir librement comme nos élus actuels, c'est-à-dire **hors de tout contrôle citoyen, le tirage au sort est effectivement effrayant, mais l'élection ne l'est pas moins !**

Alors que sous contrôle citoyen, le tirage au sort serait nettement moins dangereux que notre système actuel et c'est pourquoi il a fonctionné si longtemps à Athènes (deux cents ans), avant que les "oligarques" ne reprennent le pouvoir, après une guerre perdue.

3 - Rien n'est parfait, mais les systèmes mixtes sont bien séduisants.

Bernard Manin explique bien comment les républiques italiennes (autour du XVe siècle) ont inventé des systèmes mixtes complexes, associant élections et tirages au sort pour « *rendre presque impossible l'influence des brigues sur le processus d'ensemble*¹⁸ » : à Florence, à Venise, les idées astucieuses ne manquaient pas, c'est intéressant.

Mais l'élection avait déjà commencé à jouer son effet aliénant et une caste de grandes familles s'appropriait déjà le pouvoir ; le tirage au sort servait surtout d'arbitre entre elles.

Finalement, seule Athènes a réussi à se protéger durablement des « *voleurs de pouvoir* » en généralisant le tirage au sort et en le respectant rigoureusement comme une procédure protectrice des citoyens, **une procédure emblématique de la démocratie.**

Aujourd'hui, on pourrait sans dommage réinjecter un peu de tirage au sort dans nos institutions, sans renoncer à l'élection mais pour l'assainir, en prenant le meilleur de chaque procédure et en en limitant leurs inconvénients respectifs.

- **Pour la sélection des représentants**, les citoyens devraient pouvoir proposer librement les représentants qu'ils préfèrent. Ceci est essentiel : rendre l'initiative au peuple.

Ensuite, par exemple, un tirage au sort de quinze personnes serait effectué parmi les 5% des citoyens les plus soutenus (on ne retiendrait que ceux qui acceptent cette mission), et la sélection pourrait se terminer par un vote parmi ces quinze candidats librement désignés.

Le principe du consentement préalable des citoyens serait ainsi maintenu et même renforcé. La corruption serait efficacement combattue.

- **Pour l'organisation des débats au Parlement**, on pourrait prévoir *une Assemblée Nationale élue*, qui serait chargée d'écrire les lois mais qui, avant d'imposer ces lois, devrait convaincre de leur utilité *une Assemblée des Citoyens tirée au sort* : pour légiférer, il faudrait écrire des lois lisibles et manifestement utiles à l'intérêt général.

¹⁷ Voir Hansen, op. cit. p.255, qui signale des récusations pour cause de simples « *sympathies oligarchiques* » ... La rigueur des Athéniens est étonnante quand on pense aux turpitudes actuelles, totalement impunies.

¹⁸ Voir Bernard Manin, op. cit. p. 74 et s., 89.

On tirerait au sort parmi des citoyens volontaires et/ou parrainés par d'autres citoyens et/ou soumis à un examen d'aptitude, pour représenter le plus fidèlement possible notre société en miniature, avec des jeunes, des vieux, des riches, des pauvres, des salariés, des chômeurs (horreur !), des indépendants, des commerçants, des fonctionnaires, des artistes, des agriculteurs, des médecins, des femmes de chambre, des scientifiques, des employés, des ingénieurs, des ouvriers, des professeurs, des RMIstes, des banquiers, des ruinés, des hommes, des femmes, des chrétiens, des musulmans, des juifs, des athées, etc.

Ces délégués citoyens pourraient ne siéger qu'à temps partiel, à leur convenance, pour rester connectés à la réalité. Ils pourraient convoquer autant d'experts qu'ils le souhaitent pour éclairer leurs réflexions. Un statut particulier les protégerait et faciliterait leur retour à la vie normale.

Cette *assemblée-qui-nous-ressemble* aurait ainsi un droit de **vefo**, en plus d'un droit **d'initiative** et d'un puissant pouvoir de **contrôle** de toutes les institutions (sans pouvoir sanctionner elle-même), avec toujours la possibilité d'en appeler à l'arbitrage populaire (référendum) en cas de crise.

Plus démocratiques, ces institutions forceraient les professionnels de l'Assemblée Nationale à écouter et à respecter le peuple qu'ils représentent, **tous les jours et pas tous les cinq ans**, au long d'un débat permanent et honnête.

- **Pour la désignation d'une Assemblée Constituante honnête** (dont les membres n'écrivent pas des règles pour eux-mêmes), on devrait absolument éviter l'élection et préférer le tirage au sort (parmi les personnes volontaires, éventuellement parrainées par quelques centaines de citoyens).

En effet, à travers une élection, les électeurs devront impérativement choisir parmi **des candidats imposés par les partis** (désignés par leurs commissions d'investiture) et, même si on déclare les constituants *inéligibles* aux fonctions qu'ils instituent eux-mêmes (ce qui est sans doute indispensable, en tout état de cause), les partis ne manqueront pas de faire élire des amis ou des hommes de paille, et les citoyens, comme toujours et à nouveau, se feront flouer par des institutions dans lesquelles ils ne comptent pour rien, des institutions dans lesquelles ils n'ont AUCUN moyen de résister aux abus de pouvoir entre deux élections. Ces mêmes institutions qui permettent aujourd'hui aux plus grandes puissances financières de nous imposer leur guerre économique mortifère sans qu'on puisse s'y opposer légalement de quelque façon que ce soit.

L'enjeu d'institutions qui rendent enfin aux peuples la maîtrise politique des rouages économiques est (rien moins que) la **survie de l'espèce**. Lire à ce sujet les excellents livres d'Hervé **Kempf**, « Comment les riches détruisent la planète » (*Seuil*, 2007) et « L'oligarchie ça suffit, vive la démocratie » (*Seuil* 2011) : l'articulation entre le social et l'écologique y est innovante, le pointage des corruptions crapuleuses y est foisonnant, ce sont des livres utiles pour comprendre l'enjeu du mode de désignation des élus.

Je pense que le seul moyen d'écrire ces institutions honnêtes est de tirer au sort l'Assemblée Constituante : **tout vaut mieux que le système actuel** qui laisse écrire les règles du pouvoir par une assemblée qui ne se compose que des hommes au pouvoir eux-mêmes. Un enfant peut comprendre cela, il me semble.

Nous sommes bien fous de nous désintéresser de l'écriture de la Constitution, ce texte majeur où est programmée notre impuissance politique et où pourrait tout aussi bien être garanti *le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*, le vrai, notamment via le référendum d'initiative populaire (RIP), le vrai : c'est bien **notre propre négligence** qu'il faut incriminer, et pas un quelconque complot : il ne tient qu'à nous de reprendre le pouvoir que nous cédon trop aveuglément pour l'instant.

Ce qui compte, ce n'est pas qui **vote** la Constitution : ce qui compte, c'est qui **écrit** la Constitution.

C'est un beau débat que celui qui consiste à réfléchir nous-mêmes à nos institutions, non ?

**Conclusion : c'est au peuple de décider, directement,
s'il veut élire ses représentants ou les désigner au sort**

Choisir entre élection et tirage au sort est un grand choix de société.

QUI est légitime pour faire ce choix ?

Est-ce que des élus sont désintéressés et peuvent ici respecter l'intérêt général ?

Non, chacun voit bien que ce choix ne peut être fait que par les citoyens eux-mêmes, directement, par référendum.

Comme en 2005 à propos des arguments du Non au « *traité constitutionnel* » (quel oxymore détestable, quel aveu de trahison que cette expression, comme si quiconque avait le droit d'imposer des institutions par traité), on va (ou plutôt : les élus et leurs amis vont) caricaturer le tirage au sort pour le discréditer hâtivement : « *on ne peut pas prendre n'importe quel crétin dans l'annuaire pour déclencher le feu nucléaire* », nous dira-t-on par exemple.

Ne nous laissons pas impressionner par des sophismes, des caricatures ou autres escroqueries intellectuelles : il n'est pas question de déclencher le feu nucléaire (rien ne nous empêche de continuer à choisir les stratèges comme on l'a toujours fait), même pas de nous gouverner sans contrôle ! Le tirage au sort ne désigne pas des chefs mais des porte-parole qui cherchent fidèlement à connaître les vœux du peuple avant de traduire et organiser ces volontés dans les débats publics : **quand les acteurs politiques sont tirés au sort, le peuple conserve son droit de se réunir en assemblée et de décider lui-même de son sort, au niveau des communes organisées en fédération, avec contrôle citoyen à tous les étages.** Ne pas laisser glisser la discussion vers une déformation des enjeux (selon laquelle nous devrions nous abandonner complètement à des spécialistes hors contrôle qui sauraient mieux que nous ce qui est bon pour nous).

Quand on prend le temps d'y réfléchir, le tirage au sort d'assemblées, au sein de citoyens volontaires, examinés et parrainés par d'autres citoyens, pour des mandats courts, surveillés et révocables à tout moment, avec reddition des comptes en fin de mandat... tout bien pesé, ce système semble nous offrir à tous beaucoup plus de garanties d'honnêteté et de compétence *réelle* que l'élection.

En fait, l'association entre le mot démocratie et le mot élection est un profond contresens, une monumentale erreur qui consiste à caractériser la démocratie par la procédure qui est sa pire ennemie, sa négation absolue ! Cette inversion du sens des mots est très gênante pour résister au régime ainsi mal nommé (l'oligarchie nommée démocratie) puisqu'il devient impossible de simplement désigner l'adversaire (l'oligarchie), de même que l'objectif (la démocratie). C'est très malin. Cette arme anti-résistance a un nom : **la novlangue** (Orwell, 1984).

Il ne sert donc à rien d'attendre que nos propres élus nous sortent de la préhistoire de la démocratie où ils nous enferment eux-mêmes depuis des siècles : **c'est à nous de conquérir cette démocratie**, d'imposer cette évolution majeure. **Pour commencer, nous devrions tous réfléchir à la Constitution que nous souhaitons personnellement**, aux articles qui nous semblent les plus importants ; nous devrions en parler entre nous et surtout rédiger quelques projets d'origine citoyenne. Quand ce sera fait, ça sera moins une utopie.

Je vous invite à réagir, commenter, enrichir ou contester ces premières pistes : tout est neuf en la matière (pour nous !), mais les perspectives d'émancipation semblent immenses, historiques même, pour l'espèce humaine.

Étienne Chouard, 2 août 2007. Mis à jour le 27 avril 2011.

[Voir la suite \(26 mai 2011\). là..](#)

Bibliographie express : en plus des livres essentiels de **Manin, Hansen et Finley** (voir notes), il faut lire les cinq livres de Pierre **Rosanvallon** : « Le peuple introuvable », « Le sacre du citoyen », « La démocratie inachevée », « La contre-démocratie » et « La légitimité démocratique », c'est littéralement passionnant : les efforts des hommes contre les abus de pouvoir depuis la nuit des temps sont un récit palpitant d'une actualité brûlante. Sur l'élection, lire aussi le livre étonnant de Philippe **Braud** : « Le suffrage universel contre la démocratie » (PUF). Il y a aussi plusieurs livres écrits spécifiquement pour défendre l'idée du tirage au sort : « Pour en finir avec la démocratie » (un mauvais titre pour un bon livre) par **François Amanrich**, Éditions Papyrus (2006) ; « La Stochocratie. Modeste proposition pour que le peuple de France soit heureusement gouverné grâce à l'instauration d'une sélection politique aléatoire » par **Roger de Sizif** (Les Belles Lettres, 1998) ; « Le pouvoir au peuple » de **Yves Sintomer** (La découverte, 2007).

Voyez aussi la longue discussion sur le tirage au sort qui s'est développée sur le **forum du Plan C** (pour une *Constitution d'origine Citoyenne*) : <http://etienne.chouard.free.fr/forum/viewtopic.php?id=20>. Il y en a eu d'autres depuis.

Voyez surtout cette **page dédiée au tirage au sort** : http://etienne.chouard.free.fr/Europe/tirage_au_sort.php.

CENTRALITÉ DU TIRAGE AU SORT EN DÉMOCRATIE

[Version PDF](#)

La catastrophe financière et monétaire actuelle **PROUVE** tous les jours que les pires crapules, pourvu qu'elles soient **RICHERS**, n'ont rien à craindre des élus. Je répète : la preuve est apportée tous les jours, partout dans le monde, que les canailles **RICHERS** n'ont **RIEN** à craindre des **ÉLUS**.

Ce sont des FAITS. Chacun peut vérifier ces faits lui-même.

Je signale d'abord que les riches et autres aristocrates, eux, le savent depuis longtemps : dès le début du XIX^e siècle, Alexis de Tocqueville avouait déjà : "**Je ne crains pas le suffrage universel : les gens voteront comme on leur dira.**" Étonnant, non ? Ils le savent depuis longtemps, eux. Bien.

Pourtant, les plus généreux militants progressistes, les plus sincères humanistes, semblent éprouver un attachement quasiment religieux à l'élection de représentants politiques au suffrage universel, en dépit de toutes les déceptions, en déni de toutes les trahisons.

Le suffrage universel (réduit à la seule élection de représentants) ressemble à un MYTHE, un peu comme *une vache sacrée* qui serait devenue absolument intouchable, en vertu d'un dogme qui ne se discute plus, *alors que, DE FAIT, elle rend possible —et même scelle durablement— l'impuissance politique du plus grand nombre, toujours et partout.*

Je vous propose de donner une heure de lecture à **une idée alternative méconnue**, d'une puissance considérable, **le tirage au sort des serviteurs politiques de la Cité**. Ne lâchez pas prise avant la fin : plus on lit à ce sujet, plus on y pense librement, plus on comprend qu'on n'avait pas assez réfléchi en faisant confiance à l'élection. Nous serions tous bien mieux protégés par des institutions (démocratiques) organisées autour du tirage au sort que par des institutions (oligarchiques) fondées sur l'élection.

La principale racine de nos problèmes politiques modernes est que nous appelons *démocratie* son strict contraire : l'élection est aristocratique, par définition : on élit le meilleur, le meilleur = *aristos*.

Et pourtant les fondateurs de nos régimes —dont le vrai nom est en fait « *gouvernement représentatif* »— n'avaient nullement l'intention d'instituer une démocratie, au contraire ! Sieyès en France (*) et Madison aux États-Unis, pour des raisons différentes, tenaient à écarter le peuple des décisions politiques, et ne s'en cachaient nullement (il faut lire à ce propos le petit livre formidable de Bernard Manin, « Principes du gouvernement représentatif »).

C'est par un curieux retournement de vocabulaire (assez bien décrit par Pierre Rosanvallon en 1993) que le mot démocratie s'est mis, dès le début du XIX^e siècle, à qualifier un régime qui la méprisait pourtant explicitement dès l'origine.

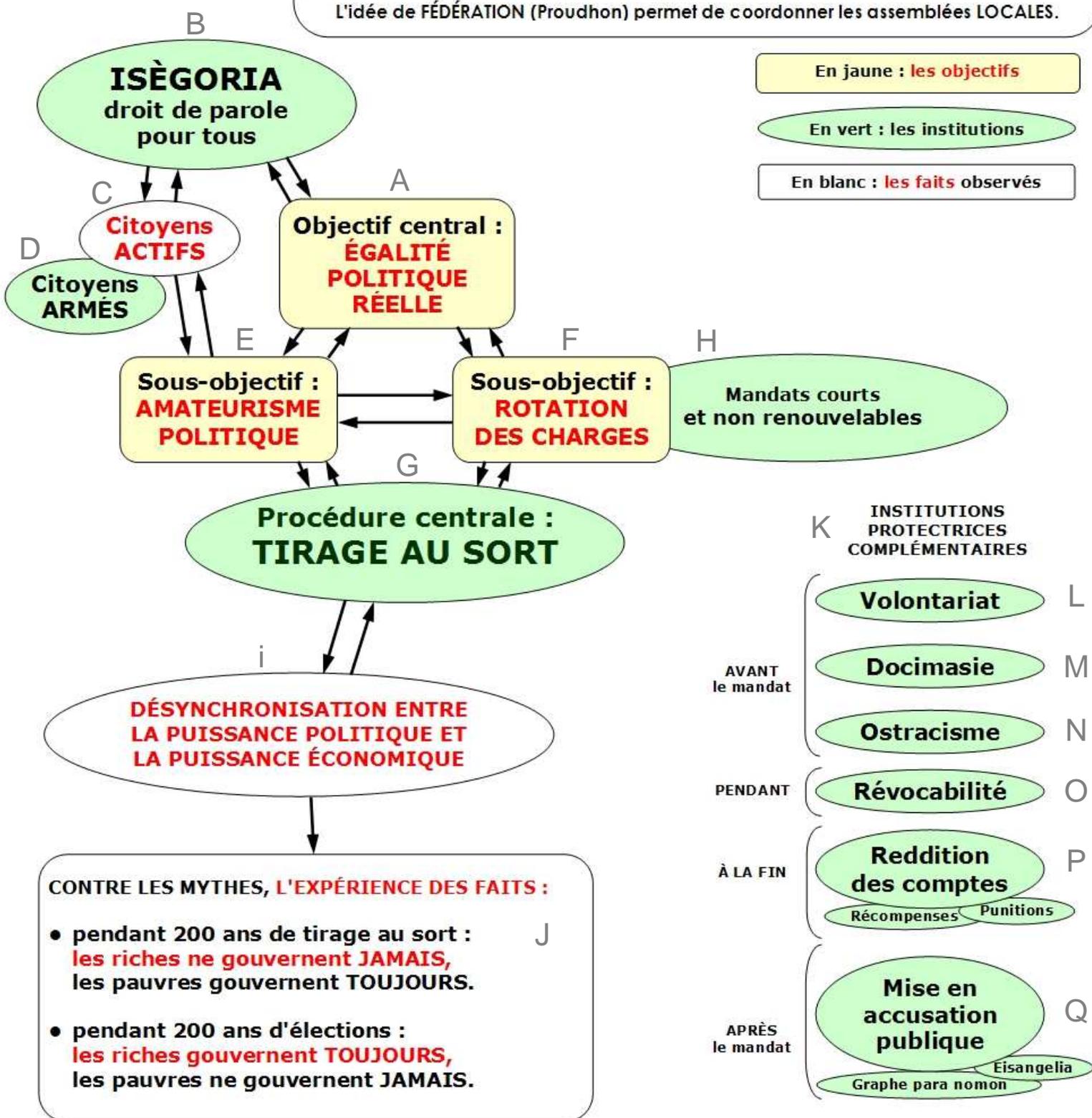
Aujourd'hui, le fait d'appeler démocratie son strict contraire nous emprisonne dans une glu intellectuelle qui nous empêche de formuler une alternative sérieuse : **nous n'arrivons pas à désigner l'ennemi car l'ennemi a pris le nom de l'ami, LE NOM de ce qui le détruirait. Tenant cette place stratégique, l'ennemi nous empêche de l'occuper.**

Alors, qu'est-ce qu'une véritable démocratie ?

L'exemple d'Athènes, il y a 2500 ans, est tout à fait passionnant. Pour comprendre **la logique** des institutions athéniennes, et pour percevoir **l'essentiel** de ce qui fait leur **cohérence**, je vous propose un schéma :

(*) « **Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi; ils n'ont pas de volonté particulière à imposer. S'ils dictaient des volontés, la France ne serait plus cet État représentatif; ce serait un État démocratique. Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une démocratie (et la France ne saurait l'être), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants.** » *Abbé SIEYÈS, discours du 7 septembre 1789.*

Principes fondateurs : la démocratie est défendue par ses propres citoyens qui sont armés ; elle est fondée sur la DÉFIANCE parce qu'elle est RÉALISTE ; elle compte sur les CONTRÔLES à tous les étages pour imposer la vertu ; elle recherche la CONCORDE par une MISE EN SCÈNE DES CONFLITS et des DÉBATS PUBLICS CONTRADICTOIRES OÙ RÈGNE L'ÉGALITÉ POLITIQUE. C'EST L'ASSEMBLÉE DU PEUPLE QUI EXERCE LE POUVOIR, PAS LES REPRÉSENTANTS !
L'idée de FÉDÉRATION (Proudhon) permet de coordonner les assemblées LOCALES.



Garder ce schéma sous les yeux en lisant ce qui suit.

Pour comprendre ce qui fait la cohérence de la démocratie athénienne, il faut se souvenir que les Athéniens avaient comme **principal objectif** (au centre (A), à ne jamais oublier) de mettre un terme à plusieurs siècles de tyrannie. Ils étaient armés et ils ont décidé, pour se protéger des tyrans, d'imposer **une véritable égalité politique**, tout en sachant bien qu'il était impossible (et inutile) d'imposer une égalité générale (physique, économique, sociale, mentale, etc.) ; on parle bien d'égalité POLITIQUE.

Le droit de parole publique et l'initiative populaire

Un premier pilier, dans les institutions de la démocratie, était **l'isègoria** (B), droit de parole pour tous à tout moment et à tout propos : les Athéniens considéraient ce droit de parole comme une hygiène de base **qui permettait à la démocratie de se protéger elle-même en faisant DE CHAQUE CITOYEN UNE SENTINELLE apte à dénoncer** d'éventuelles dérives oligarchiques et à protéger la démocratie, un peu comme si des milliers de paires d'yeux surveillaient en permanence que tout se passe bien, un peu **comme des globules blancs**. Cette égalité de droit de parole est à la fois une conséquence et une condition de l'égalité politique. Cette égalité est indissociable de la démocratie ; les Athéniens y tenaient plus qu'à toute autre institution. Aujourd'hui, en pleine oligarchie, d'une certaine façon, l'Internet nous rend (un peu) l'isègoria que les élus nous ont volée depuis 200 ans.

C'est l'isègoria qui rendait possible des citoyens actifs (C) et à l'inverse ce sont les citoyens actifs qui donnaient vie à l'isègoria. Les deux se tiennent, vont ensemble.

Des citoyens armés

Je rappelle, pour mémoire, que **les citoyens athéniens étaient armés** (D) ; je crois que c'est tout sauf un détail : au moment d'écrire des institutions protectrices contre les abus de pouvoir, en 1791, au moment de bâtir des remparts solides contre la tyrannie, Robespierre a écrit [un important Discours sur les Gardes Nationales](#), expliquant que c'était folie de désarmer le peuple en laissant subsister en son sein un corps armé : pour lui, c'était le chemin garanti vers la tyrannie. Apparemment, effectivement, nous y sommes. On peut noter que les Suisses sont tous armés et que leur service militaire dure toute leur vie.

Amateurisme politique et rotation des charges, DONC tirage au sort

Pour atteindre cet objectif central d'égalité politique, constatant que le pouvoir corrompt et en déduisant logiquement qu'il faut éviter de laisser au pouvoir le temps de corrompre les acteurs, **les Athéniens ont établi qu'il fallait absolument garantir, DE FAÇON TOUT À FAIT PRIORITAIRE, L'AMATEURISME POLITIQUE (E), et donc LA ROTATION DES CHARGES (F) grâce à des MANDATS COURTS ET NON RENOUELABLES (H).**

Remarque : tout ça est très logique, on ne peut pas retirer une institution sans courir le risque de créer une incohérence. **LE SEUL MOYEN pour désigner les représentants en faisant tourner rapidement les charges (mandats courts et non renouvelables) ÉTAIT LE TIRAGE AU SORT (G), égalitaire et incorruptible** : en effet, ce qui conduit à une élection conduit mécaniquement, tôt ou tard, à une réélection (et donc une stabilisation du personnel politique) ; l'élection conduit donc progressivement et immanquablement à la formation d'une corporation de politiciens professionnels radicalement contradictoire avec l'objectif central de l'égalité politique réelle.

NOTA : donc, si on remplace le tirage au sort par l'élection dans ce schéma, on met tout par terre, on perd la démocratie. Il faut comprendre la cohérence de l'ensemble et l'aspect décisif de la procédure du tirage au sort par rapport aux objectifs fondamentaux de la Cité et par rapport aux autres institutions (qui visent toutes les mêmes objectifs).

On n'a pas le choix : **PAS DE DÉMOCRATIE SANS TIRAGE AU SORT.**

DÉSYNCHRONISATION de la puissance politique de la puissance économique

Ce qu'il est très important d'observer, vraiment très important, c'est un effet fondamental du tirage au sort qui est la **DÉSYNCHRONISATION ENTRE LE POUVOIR ÉCONOMIQUE ET LE POUVOIR POLITIQUE (i)**.

Ceux qui étaient riches étaient parfois privés de tout pouvoir politique puisqu'ils n'étaient même pas citoyens (on appelait « métèques » les étrangers, souvent riches et accueillis pour leurs richesses, pratiquant leurs affaires et vivant confortablement sans être trop gênés, apparemment, par leur impuissance politique), alors que **LA PLUPART DES CITOYENS (DONC RICHES POLITIQUEMENT) ÉTAIENT PAUVRES (ÉCONOMIQUEMENT)**.

Autrement dit, et je trouve ça fondamental, **PENDANT 200 ANS D'EXPÉRIENCE DE TIRAGE AU SORT, LES RICHES N'ONT JAMAIS GOUVERNÉ ET LES PAUVRES TOUJOURS**. Il ne devrait pas être indifférent à des militants de gauche, aujourd'hui, de constater que, **AU CONTRAIRE, 200 ANS D'EXPÉRIENCE DE L'ÉLECTION ONT PERMIS AUX RICHES DE TOUJOURS GOUVERNER, ET AUX PAUVRES JAMAIS (J)**.

Il est intéressant de chercher à comprendre *la cause des causes* de ces faits :

La différence fondamentale, c'est que l'élection repose sur la **CONFIANCE** en notre **VOLONTÉ individuelle** (comme notre volonté ne pouvait pas être trompée), alors que le tirage au sort cultive la **DÉFIANCE** pour, en quelque sorte, nous protéger contre notre **VOLONTÉ collective** (toujours menacée de **TROMPERIE**).

UN MOBILE DU CRIME (de tromperie), absent à l'échelle individuelle mais qui apparaît toujours à l'échelle collective

Pourquoi croyons-nous tous que "*ce qu'on désire donnera toujours de meilleurs résultats que le hasard*" ? Parce que nous généralisons au niveau **collectif ce que nous observons au niveau individuel** : quand je suis seul à vouloir, je constate tous les jours que j'améliore mon sort par ma volonté ; j'en déduis logiquement que collectivement ça va être la même chose. MAIS, ce que je ne vois pas, dans cette inférence fautive, c'est que, **au niveau individuel, faute de mobile, personne ne vient tromper ma volonté** (personne n'y a intérêt), **alors que, au niveau collectif, apparaissent de puissants mobiles**, d'irrésistibles motivations particulières, contraires à l'intérêt général, **qui poussent certains acteurs à fausser la volonté générale, à tromper les électeurs**.

Ce qui fait que l'impression forte que nous avons tous de "*supériorité du choix sur le hasard*" est **TROMPEUSE** : cette supériorité effective au niveau **individuel** ne se vérifie **PAS** au niveau **collectif** : des trompeurs d'opinion apparaissent au niveau collectif parce qu'il y a alors **UN MOBILE**, une motivation pour tromper l'opinion (qui n'existe pas au niveau individuel).

On pourrait dire que, par la préférence pour l'élection, les humains font preuve de **prétention** ("*si c'est moi qui choisis, c'est mieux*") alors que l'élection détruit **l'équilibre qui découle naturellement du hasard** : partout dans la nature, le hasard joue un grand rôle à la fois dans la survie d'une espèce et dans sa non-prolifération toxique.

Revenons à nos 400 ans d'expérience politique des deux procédures, et tâchons de chercher *la cause des causes* : **PAR DÉFINITION (et c'est pour ça que ça se passe comme ça, toujours et partout, de la même façon), LE RICHE A LES MOYENS D'AIDER un candidat à être élu** (inutile de développer ça, c'est évident), **même si ce candidat est peu vertueux** par rapport à l'intérêt général.

Donc, par définition, l'économiquement riche **peut se rendre indispensable** pour qu'un autre devienne politiquement riche (élu) **et donc pour exiger ensuite** une politique publique conforme à ses intérêts privés. Et il le fait parce qu'il y a intérêt.

L'élection est LA CAUSE qui permet aux marchands de coloniser la Cité

Nous sommes nombreux à nous plaindre de la **colonisation de notre imaginaire par les marchands (c'est-à-dire, *in fine*, par les banquiers**, que deviennent toujours les plus riches marchands) : progressivement, les marchands arrivent à nous faire croire ce bobard que *"tout ce qui a un prix a de la valeur et que tout ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur"* alors que, au contraire, tout ce qui compte vraiment (l'amour, la quiétude, le bonheur, la paix, l'ardeur, la plénitude, la joie, l'honneur...) n'a pas de prix et que ce qui a un prix, souvent, a peu ou pas de valeur véritable.

Mais le **cœur nucléaire de cette colonisation** de notre imaginaire et de nos institutions par les marchands, c'est l'élection, car **c'est l'élection qui permet aux riches d'aider l' élu à être élu et de rendre ainsi l' élu DÉPENDANT du riche, ENDETTÉ** en quelque sorte.

D'une certaine façon, **L'ÉLECTION permet de généraliser au monde politique les modes opératoires de la SERVITUDE PAR LA DETTE**, mis au point par les marchands d'argent pour faire travailler les autres à leur place.

Par le mécanisme de l'élection, les marchands mettent leurs prêtres marchands un peu partout dans le corps social en position d'influer les choix publics à leur avantage.

Mais LE MAILLON FAIBLE de cette colonisation du politique par l'économique, C'EST L'ÉLECTION !

Et ce *Talon d'Achille* des riches est à la portée des pauvres, **mais à condition que les pauvres cessent d'être aussi orgueilleux en croyant stupidement** (et en déni de tous les faits contraires qui leur donnent tort) **que leur volonté collective** (pourtant facile à tromper) **est meilleure que le hasard** (pourtant incorruptible) **dans la désignation des serviteurs politiques de la Cité.**

Il serait facile et judicieux de remplacer l'élection par le hasard, maître du jeu habituel dans la nature, et —à l'expérience— respectueux des équilibres et de la survie de tous.

LE HASARD FAIT BIEN LES CHOSES, on l'oublie par prétention : le hasard est une probabilité qui n'est pas sujette à notre volonté (elle-même fragile aux bobards, facile à tromper) ; **LE HASARD EST INCORRUPTIBLE.**

L'élection, idéalisme supposant la confiance (avant d'abandonner l'idée de gouverner) —vs— le tirage au sort, réalisme supposant la défiance (avant de s'organiser pour gouverner)

Il faut comprendre un paradoxe (ou un contresens) : contrairement aux apparences, **l'élection repose sur la confiance, alors que le tirage au sort repose sur la défiance.** L'élection se fonde sur un idéal (à mon avis parfaitement inaccessible et relevant de l'escroquerie) selon lequel ***un élu serait vertueux par le seul fait d'être élu et le resterait durablement grâce à la même élection (censée permettre aussi une sanction par non ré-élection), le peuple étant supposé apte à bien choisir ses maîtres...*** ce qui est extravagant, un vrai mythe, parfaitement irréaliste.

Alors que, au contraire, les Athéniens, très pragmatiques, se connaissaient bien eux-mêmes, se méfiaient les uns des autres et ont bâti **des institutions prenant acte de la réalité** de leurs imperfections **et fondées sur la défiance**, sur des contrôles permanents des magistrats qui n'étaient les maîtres de personne ; des institutions comptant sur la mise en scène des conflits, sur l'argumentation contradictoire, à l'occasion de débats publics, dans lesquels aucune décision ne pouvait être prise sans que tous n'aient été obligés d'écouter et réfuter publiquement les arguments des pires adversaires.

L'élection est un abandon politique, un renoncement, un geste de confiance avant de consentir à obéir pendant plusieurs années ; c'est une organisation politique qui ne laisse aux hommes que le droit de choisir des maîtres.

Alors que le tirage au sort est au cœur d'une organisation politique qui matérialise une volonté de tous les hommes de conserver le pouvoir politique et de ne nommer que des exécutants serviles pour leur représentation.

Il ne faut pas oublier qu'en démocratie, ce ne sont pas les tirés au sort qui ont le pouvoir (on les appelait des « magistrats »), c'est l'Assemblée du peuple en corps qui exerce la plénitude du pouvoir politique. Les tirés au sort ne servent qu'à exécuter les tâches que l'Assemblée ne peut pas assumer elle-même : par exemple, la préparation et la publication de l'ordre du jour, l'exécution des décisions de l'Assemblée, l'organisation matérielle du tirage au sort, de la reddition des comptes, etc.

7 vices de l'élection et 11 vertus du tirage au sort, récapitulons :

L'ÉLECTION :	LE TIRAGE AU SORT :
<p>1. L'élection pousse au mensonge les représentants : d'abord pour accéder au pouvoir, puis pour le conserver, car les candidats ne peuvent être élus, puis réélus, que si leur <u>image</u> est bonne : cela pousse mécaniquement à mentir, sur le futur et sur le passé.</p> <p>2. L'élection pousse à la corruption : les élus "sponsorisés" doivent fatalement "<i>renvoyer l'ascenseur</i>" à leurs sponsors, ceux qui ont financé leur <u>campagne électorale</u> : la corruption est donc inévitable, par l'existence même de la campagne électorale dont le coût est inaccessible au candidat seul. Le système de l'élection permet donc, et même impose, la corruption des élus (ce qui arrange sans doute quelques acteurs économiques fortunés). Grâce au principe de la campagne électorale ruineuse, nos représentants sont à vendre (et nos libertés avec).</p> <p>3. L'élection incite au regroupement en ligues et soumet l'action politique à des clans <u>et surtout à leurs chefs</u>, avec son cortège de turpitudes liées aux logiques d'appareil et à la quête ultra prioritaire (vitale) du pouvoir. Les partis imposent leurs candidats, ce qui rend nos choix factices. Du fait de la participation de groupes politiques à la compétition électorale (concurrence déloyale), l'élection prive la plupart des individus isolés de toute chance de participer au gouvernement de la Cité et favorise donc le désintérêt politique (voire le rejet) des citoyens.</p> <p>4. L'élection délègue... et donc dispense (éloigne) les citoyens de l'activité politique quotidienne et favorise la formation de <u>castes d'élus</u>, professionnels à vie de la politique, qui s'éloignent de leurs électeurs pour finalement ne plus représenter qu'eux-mêmes, transformant la protection promise par l'élection en <i>muselière politique</i>.</p> <p>5. L'élection n'assure que la légitimité des élus, sans garantir du tout la justice distributive dans la répartition des charges : une assemblée de fonctionnaires et de médecins ne peut pas appréhender l'intérêt général comme le ferait une assemblée tirée au sort. Une assemblée élue n'est jamais représentative.</p> <p>6. Paradoxalement, l'élection <u>étouffe les résistances contre les abus de pouvoir</u> : elle réduit notre précieuse liberté de parole à un vote épisodique tous les cinq ans, vote tourmenté par un <u>bipartisme de façade</u> qui n'offre que des choix factices. La consigne du "vote utile" est un bâillon politique. L'élection sélectionne par définition ceux qui semblent « les meilleurs », des citoyens supérieurs aux électeurs, et renonce ainsi au principe d'égalité (pourtant affiché partout, mensongèrement) : l'élection désigne d'avantage des chefs qui <u>recherchent un pouvoir</u> (dominateurs) que des représentants qui <u>acceptent un pouvoir</u> (médiateurs, à l'écoute et au service des citoyens). L'élection est profondément aristocratique, pas du tout démocratique. L'expression "<i>élection démocratique</i>" est un oxymore (un assemblage de mots contradictoires). Un inconvénient important de cette élite, c'est ce sentiment de puissance qui se développe chez les élus au point qu'ils finissent par se permettre n'importe quoi.</p> <p>7. DE FAIT, depuis 200 ans (depuis le début du 19^{ème}), l'élection <u>donne le pouvoir politique aux plus riches et à eux seuls, jamais aux autres</u> : l'élection de représentants politiques permet de SYNCHRONISER durablement le pouvoir politique et le pouvoir économique, créant progressivement des monstres irresponsables écrivant le droit pour eux-mêmes et s'appropriant le monopole de la force publique à des fins privées.</p>	<p>1. La procédure du tirage au sort est impartiale et équitable : elle garantit une justice distributive (conséquence logique du principe d'égalité politique affirmé comme objectif central de la démocratie).</p> <p>2. Le tirage au sort empêche la corruption (il dissuade même les corrupteurs : il est impossible et donc inutile de tricher, on évite les intrigues) : ne laissant pas de place à la volonté, ni des uns ni des autres, il n'accorde aucune chance à la tromperie, à la manipulation des volontés.</p> <p>3. Le tirage au sort ne crée jamais de rancunes : pas de vanité d'avoir été choisi ; pas de ressentiment à ne pas avoir été choisi : il a des vertus pacifiantes pour la Cité, de façon systémique.</p> <p>4. Tous les participants, représentants et représentés sont mis sur un réel pied d'égalité.</p> <p>5. Le hasard, reproduisant rarement deux fois le même choix, pousse naturellement à la rotation des charges et empêche mécaniquement la formation d'une classe politique toujours portée à tirer vanité de sa condition et cherchant toujours à jouir de privilèges. Le principe protecteur majeur est celui-ci : les gouvernants sont plus respectueux des gouvernés quand ils savent avec certitude qu'ils reviendront bientôt eux-mêmes à la condition ordinaire de gouvernés.</p> <p>6. Le tirage au sort est facile, rapide et économique.</p> <p>7. Le hasard et les grands nombres composent naturellement, mécaniquement, un échantillon représentatif. Rien de mieux que le tirage au sort pour composer une assemblée qui ressemble trait pour trait au peuple à représenter. Pas besoin de quotas, pas de risque d'intrigues.</p> <p>8. Savoir qu'il peut être tiré au sort incite chaque citoyen à s'instruire et à participer aux controverses publiques : c'est un moyen pédagogique d'émancipation intellectuelle.</p> <p>9. Avoir été tiré au sort pousse chaque citoyen à s'extraire de ses préoccupations personnelles et à se préoccuper du monde commun ; sa désignation et le regard public posé sur lui le poussent à s'instruire et à développer ses compétences par son travail, exactement comme cela se passe pour les élus : c'est un moyen pédagogique de responsabilisation des citoyens, de tous les citoyens.</p> <p>10. Préférer le tirage au sort, c'est refuser d'abandonner le pouvoir du suffrage direct à l'Assemblée, et c'est tenir à des contrôles réels de tous les représentants : donc, le tirage au sort portant avec lui des contrôles drastiques à tous les étages, il est mieux adapté que l'élection (qui suppose que les électeurs connaissent bien les élus et leurs actes quotidiens) pour les entités de grande taille. (Alors qu'on entend dire généralement le contraire.)</p> <p>11. DE FAIT, pendant 200 ans de tirage au sort quotidien (au V^e et IV^e siècle av. JC à Athènes), les riches n'ont JAMAIS gouverné, et les pauvres toujours. (Les riches vivaient très confortablement, rassurez-vous, mais ils ne pouvaient pas tout rafler sans limite, faute d'emprise politique.) Ceci est essentiel : mécaniquement, infailliblement, irrésistiblement, le tirage au sort DÉSynchronise le pouvoir politique du pouvoir économique. C'est une façon très astucieuse d'affaiblir les pouvoirs pour éviter qu'ils n'abusent. On est donc tenté de penser que c'est l'élection des acteurs politiques qui a rendu possible le capitalisme, et que le tirage au sort retirerait aux capitalistes leur principal moyen de domination.</p>

OBJECTIONS et RÉFUTATION DES OBJECTIONS :

Je propose dans cette deuxième partie de récapituler les objections souvent formulées à l'encontre de la procédure du tirage au sort en politique, ainsi que les réfutations possibles de ces objections. À ce jour, je ne connais pas d'objection rédhibitoire.

1. AVEC LE TIRAGE AU SORT, ON METTRAIT DES AFFREUX AUX MANETTES...

Alors, bien sûr, la première objection au tirage au sort tient souvent à **la crainte de tirer au sort des personnages indésirables ou même dangereux**.

D'abord, il ne s'agit pas de mettre quelqu'un "aux manettes" : en démocratie, ce ne sont pas les représentants qui décident, c'est le peuple lui-même réuni en assemblée.

Mais aussi et surtout, les Athéniens, exactement comme nous, avaient très peur de tirer au sort des incapables, des malhonnêtes, des abrutis, des salauds... Et pourtant, j'attire votre attention sur le fait que, malgré cette peur, ils ont pratiqué le tirage au sort pendant 200 ans avec succès... On peut donc penser qu'ils avaient trouvé **des institutions complémentaires** capables d'apaiser ces craintes.

Effectivement, on trouve dans les institutions athéniennes toute une série d'institutions protectrices qui servaient à « border le système » et empêcher les abus de pouvoir (*voir le schéma, en bas à droite (K)*) :

Les 6 institutions complémentaires qui protègent des faiblesses du hasard

- **Avant** le mandat, le **volontariat** (L), d'abord, permettait une forme d'autocensure puisque ceux qui ne se considéraient pas eux-mêmes comme capables s'excluaient d'eux-mêmes. Ce point est aujourd'hui discutable, à mon avis : il serait bon d'**inciter tout le monde** à participer (y compris **et surtout les personnes justes qui ne se soucient pas de gouverner**, selon Alain), avec possibilité de refuser, bien sûr.

Par ailleurs, la **docimasia** (M), sorte d'examen d'aptitude (mais pas de compétence puisque l'égalité politique était de principe), examen qui permettait d'éliminer les bandits et les fous, était un autre barrage contre les indésirables avant tout mandat.

Enfin, l'**ostracisme** (N) (importante institution qui n'avait pas, à l'époque, de connotation péjorative, au contraire) permettait de mettre au ban (temporairement) un citoyen considéré comme effrayant (sans le tuer, sans le ruiner, et sans même le déshonorer) : chaque citoyen pouvait graver le nom d'un personnage jugé dangereux sur un ostracon, fragment de poterie, et celui qui était le plus souvent cité était éloigné de la vie politique pour dix ans.

- **Pendant** le mandat, les tirés au sort étaient **révocables** (O) à tout moment, par un vote de l'assemblée.
- **En fin** de mandat, les tirés au sort devaient **rendre des comptes** (P) et cette reddition des comptes était suivie de **récompenses** (honorifiques) ou de **punitions** éventuellement **sévères**. Montesquieu soulignait à ce propos que la combinaison entre le risque de punitions et le volontariat permettait de filtrer efficacement les citoyens désignés et rendait le tirage au sort intéressant pour le bien commun : grâce au risque de punitions, il y avait moins de volontaires fantaisistes ou dangereux.
- **Après** le mandat, même, **deux procédures d'accusation publique ex post** (Q) permettaient de mettre en cause après-coup des acteurs éventuellement fautifs : le *Grapsos* et l'*Eisangelia* : l'une pour réexaminer une décision de l'**Assemblée** (et éventuellement punir un citoyen qui aurait induit l'assemblée en erreur en défendant un projet finalement nuisible), l'autre pour mettre en accusation **un magistrat**.

Tout cela est infiniment plus protecteur qu'un système d'institutions reposant sur l'élection qui, elle, *fait comme si* on pouvait compter sur la vertu de certains acteurs, meilleurs que les autres.

Le tirage au sort, lui, est au centre d'institutions qui assument les conflits et les imperfections individuelles en se fondant sur la défiance et en prévoyant des contrôles à tous les étages.

Ne pas oublier que
le tirage au sort ne désigne pas des chefs, mais des serviteurs.

2. LE TIRAGE AU SORT ÉTAIT ADAPTÉ AUX PETITES CITÉS, MAIS NE SERAIT PAS ADAPTÉ À NOS GRANDES SOCIÉTÉS MODERNES...

Vous entendrez souvent dénoncer **la sottise qui consisterait à projeter les règles d'une petite Cité de 30 000 citoyens sur un État de 40 millions d'électeurs.**

De ce point de vue, **contrairement aux idées reçues, un système basé sur l'élection ne peut fonctionner qu'à petite échelle** puisqu'il suppose que les gouvernés CONNAISSENT à la fois les gouvernements et leurs actions (ce qui est littéralement impossible à grande échelle : qui donc peut savoir ce que font tous les jours nos élus au niveau européen ?), **alors qu'au contraire, un système basé sur le tirage au sort est beaucoup mieux adapté à des États de grande échelle** puisqu'il emporte avec lui **DES CONTRÔLES PERMANENTS À TOUS LES ÉTAGES POLITIQUES.**

Ce qui est essentiel en démocratie, c'est que chaque citoyen garde l'initiative. Le mot initiative est fondamental et corrélé à l'isègoria. C'est un outil puissant contre toute dérive oligarchique.

Ainsi, **sur le modèle de la fédération** — magnifiquement défendu par **Proudhon**, que nous devrions tous relire et actualiser —, **la démocratie locale pourrait se coordonner avec les autres en désignant des représentants à des Assemblées régionales** qui elles-mêmes délègueraient des mandataires à l'Assemblée nationale, tous ces mandataires rendant des comptes et restant sous le contrôle permanent des assemblées locales, puisque l'idée maîtresse des institutions fondées sur le tirage au sort, réaliste plutôt qu'idéaliste, c'est que la vertu n'est pas naturelle et que seuls des contrôles permanents — par de bonnes institutions — poussent les acteurs à la vertu et **garantissent** ainsi tous les citoyens contre les abus de pouvoir.

3. AVEC LE TIRAGE AU SORT, ON DÉSIGNERAIT DES INCOMPÉTENTS...

Autre objection courante : **le monde devient complexe et les tirés au sort ne seraient pas aussi COMPÉTENTS que les élus...** Parce que vous trouvez que les élus sont « compétents » ? C'est une blague ? Savez-vous combien de bombes atomiques les élus soi-disant compétents ont fait exploser dans l'atmosphère, en plein air ou sous l'eau !, depuis 1945 ? Plus de 2 000 ! En fait de compétence, c'est de la folie furieuse, oui. Et combien de guerres ? ! Et combien de millions de milliards de dollars gaspillés avec des armées suréquipées — qui se neutralisent mutuellement !!! — pendant que des milliards d'hommes crèvent de faim ? Et combien de scandales de corruption avérée ? Et combien de cas de collusion abjecte avec les riches qui ont permis d'élire les élus ? Et combien de trahisons du bien commun ?

Un avocat, un homme d'affaires ou un professeur qui vient d'être élu est tout à fait incompetent dans le domaine nucléaire ou climatique ou médical ou autre, et c'est son travail sur les dossiers qui va le rendre compétent. On peut en dire tout autant de n'importe quel tiré au sort volontaire qui va devenir compétent en travaillant sur ses

dossiers. Les très nombreuses expériences d'assemblées tirées au sort sur des sujets techniques complexes montrent une extraordinaire compétence collective et un formidable désintéressement par rapport aux lobbys. **L'honnêteté et l'absence de conflit d'intérêts sont des caractéristiques bien plus importantes pour le bien commun que la (prétendue) compétence**, puisqu'un réalisme élémentaire conduit à constater qu'aucun être humain ne peut prétendre maîtriser un savoir encyclopédique a priori.

4. AVEC LE TIRAGE AU SORT, ON CHANGERAIT D'AVIS TOUT LE TEMPS...

Autre objection courante contre le tirage au sort, **la rotation des charges empêcherait de maintenir une ligne politique cohérente sur la durée** ; des magistrats aux mandats courts et non renouvelables seraient incapables de poursuivre des stratégies cohérentes à long terme... Mais là encore, c'est faire comme si les tirés au sort avaient le même pouvoir que les élus modernes, ce qui n'est pas du tout le cas : **dans un système organisé autour du tirage au sort, c'est l'assemblée qui a le pouvoir, et cette assemblée, elle, est tout à fait stable**. Les Athéniens n'avaient aucun problème de ce point de vue, au moins rien de plus grave que les incohérences liées aux élections contradictoires, évidemment elles aussi possibles.

5. LE RÉGIME ATHÉNIEN SERAIT ESCLAVAGISTE, PHALLOCRATE ET XÉNOPHOBE

Autre objection fréquente : on nous rappelle aimablement, comme si nous l'ignorions, que **les Athéniens étaient esclavagistes, phalocrates, et xénophobes**. Effectivement, à l'époque, les femmes ne faisaient pas partie du peuple, les esclaves non plus, et les étrangers non plus. Mais juger ces faits antiques avec les valeurs d'aujourd'hui est un **anachronisme**, une injustice, une absurdité ; c'est aussi idiot que de reprocher aux Athéniens de ne pas voler en avion... (L'image est de Jacqueline de Romilly).

Quand on s'intéresse aux institutions athéniennes, on ne défend pas l'esclavagisme, ni la misogynie, ni la xénophobie, évidemment... Simplement, on a le sens du **discernement**, on sépare le bon grain de l'ivraie : la démocratie ne fonctionnait pas *grâce* à l'esclavagisme, ou *grâce* à la phalocratie, ou *grâce* à la xénophobie.

Autrement dit, **débarassées de ces caractères infamants, les institutions athéniennes auraient produit les mêmes résultats bénéfiques en termes d'égalité politique et de protection contre les oligarques**.

Autrement dit, cette objection malhonnête consiste à monter en épingle (exagérer l'importance) de caractères sans aucun rapport avec le sujet central de la démocratie : comment organiser la Cité pour qu'aucun corps n'opprime les autres ? Il ne faut pas se laisser distraire et détourner de l'essentiel, et **voir comment le peuple de l'époque, défini comme il pouvait l'être à l'époque, AVEC SES RICHES ET SES PAUVRES (CECI EST ESSENTIEL), voir comment ce peuple s'est protégé contre les oligarques, contre la tendance des riches à tout prendre pour eux, toujours plus. Comme dit Castoriadis, Athènes n'est pas un modèle mais un germe**.

Certes, on pourrait dire, d'une certaine façon, que l'esclavagisme et le travail des femmes à la maison libéraient du temps pour les hommes, et leur permettaient de la sorte d'aller à l'Assemblée, ce qui est vrai ; mais la situation actuelle du monde moderne, avec des machines mues par le pétrole qui font à notre place beaucoup plus de travail que les esclaves antiques, cette présence d'esclaves de fer à la place d'esclaves de chair permet d'imaginer que nous pourrions très bien, aujourd'hui, libérer du temps pour que tous les humains puissent exercer une activité politique.

C'est donc un mauvais procès, le plus souvent mené par des gens (élus et/ou riches) qui ont un **intérêt personnel** à discréditer la démocratie (puisque le tirage au sort mettrait au chômage les élus et ôterait aux riches leurs précieuses courroies de transmission politiques).

Par un amalgame calomnieux, les élus (et leurs parrains) essayent de nous conduire à jeter un beau bébé démocratique avec l'eau sale de son bain esclavagiste d'une époque révolue.

6. MAIS LES ATHÉNIENS UTILISAIENT AUSSI L'ÉLECTION, NON ?

On entend parfois objecter que les Athéniens utilisaient aussi l'élection. C'est vrai, mais marginalement : **l'élection était préférée seulement dans les cas où une compétence était nécessaire**, c'est-à-dire essentiellement en matières militaires et financières. Ainsi, les chefs d'armée et les comptables publics étaient élus, mais c'est tout. À Athènes, le tirage au sort des représentants politiques a bel et bien été la règle générale pendant 200 ans.

Nous pourrions très bien, à notre tour, combiner les deux, en fonction de nos objectifs. Cependant, **ce n'est pas aux élus de faire ces choix-là**, car ils vont évidemment tricher et préférer l'élection partout, dans leur intérêt personnel, contre l'intérêt général.

7. SI LA DÉMOCRATIE A PRIS FIN UN JOUR, ET N'EST JAMAIS RÉAPPARUE, C'EST BIEN LA PREUVE QUE LE SYSTÈME ÉTAIT MAUVAIS...

Autre objection rencontrée contre le tirage au sort et la démocratie : **si la démocratie a pris fin et n'est jamais réapparue, c'est bien la preuve que le système était mauvais...**

Pas du tout : **la démocratie a pris fin à cause d'une guerre perdue**. C'est-à-dire une cause contingente, non nécessaire, accidentelle, et pas à cause de vices propres.

Et les voleurs de pouvoir qui ont suivi ont bien retenu la leçon : le tirage au sort des représentants donne mécaniquement le pouvoir au plus grand nombre, au lieu de laisser les riches gouverner. Cette procédure aléatoire —équitable et incorruptible— a donc ensuite été méthodiquement discréditée par tous les notables et privilégiés à travers les âges, mais pour des raisons qui n'ont évidemment rien à voir avec l'intérêt général, et sans aucun débat public sur le choix sociétal stratégique "*élections ou tirage au sort*".

8. ET SI, MOI, J'AI ENVIE DE CHOISIR MES REPRÉSENTANTS ?!

Certains objectent avec véhémence qu'ils tiennent absolument à choisir leurs représentants, que **c'est leur précieuse part de souveraineté qu'on leur dérobe avec le tirage au sort**, et que personne ne leur retirera sans qu'ils se battent bec et ongles.

Ce que j'observe, c'est que **ces cris viennent souvent de personnes plutôt favorisées qui n'ont rien à craindre de l'élection** puisqu'ils sont précisément de ceux que les élus ne martyrisent jamais.

Je ne suis pas sûr qu'il soit utile de tenter de les convaincre car il est possible qu'un intérêt personnel contraire à l'intérêt général les anime, auquel cas la discussion est un simulacre, et sans doute une impasse.

Par contre, de la part de personnes défavorisées, cet argument est vraiment étonnant : après 200 ans de trahisons répétées, après 200 ans de promesses non tenues, continuer à s'accrocher à ce qui est — de fait — un pur mensonge, relève de la pensée magique, un peu comme certaines croyances conduisent à protéger une vache sacrée.

**Mais aujourd'hui, à l'évidence,
EN NOUS PRIVANT DE L'INITIATIVE (tantôt des candidats, tantôt des questions),
LE SUFFRAGE UNIVERSEL NE NOUS PRÉSENTE QUE DE FAUX CHOIX.**

Peut-on argumenter contre une croyance ? Peut-être. Je pense par exemple à **une voie médiane (transitoire ?) : une Assemblée qui combinerait les deux modes : une partie élue** (pour ceux qui veulent choisir) **et une partie tirée au sort** (pour ceux qui ont compris que l'élection est une menteuse). Le résultat serait déjà bien meilleur pour l'intérêt général qu'une élection à 100%.

On peut **aussi** proposer de **choisir la procédure par référendum**. Par exemple, après un honnête débat public ouvert à toutes les opinions dissidentes, on poserait la question au peuple : *souhaitez-vous que la prochaine Assemblée constituante soit 1) intégralement tirée au sort, 2) intégralement élue, 3) tirée au sort pour moitié et élue pour moitié, 4) constituée de tous les citoyens volontaires ?*

9. LES TIRÉS AU SORT SONT ÉGALEMENT MANIPULABLES ET CORRUPTIBLES, PLUS FACILEMENT MÊME, PUISQU'ILS SONT DÉBUTANTS POLITIQUES ET DONC PLUTÔT NAÏFS

On objecte aussi parfois que rien ne protège les tirés au sort contre les manipulations ni contre la corruption ; on souligne même que des éternels débutants seront particulièrement exposés aux influences des fonctionnaires, eux inamovibles.

D'abord, encore une fois, c'est faire comme si les tirés au sort avaient le pouvoir alors que ce n'est pas le cas. Pour corrompre ou manipuler la volonté commune, c'est toute l'Assemblée populaire qu'il faut corrompre et manipuler puisque c'est elle qui conserve le pouvoir en démocratie. Et les procédures de mise en cause après-coup comme le *Grappe para nomon* permettent précisément de punir un orateur adroit qui aurait réussi à circonvenir l'Assemblée et la conduire à voter de mauvaises décisions.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les tirés au sort, il n'est pas vrai qu'il est aussi simple de corrompre un amateur qu'un professionnel : la corruption et la manipulation prennent du temps. Et en attendant, il suffit d'un incorruptible dans une assemblée pour sonner le tocsin et alerter tous les citoyens des intrigues éventuelles.

Enfin, même imparfait, le tirage au sort reste meilleur pour l'intérêt général que l'élection sur bien des aspects. **Le fait que le tirage au sort soit (évidemment) imparfait n'est pas suffisant pour y renoncer.**

10. LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE NE RESPECTAIT PAS LES DROITS FONDAMENTAUX ET PRATIQUAIT, PAR EXEMPLE, LA PEINE DE MORT

On entend dire parfois **qu'un régime capable de condamner Socrate à mourir ne peut pas être un bon régime...**

On a du mal à croire à la bonne foi de cet argument : la mort de Socrate fut une erreur, sans doute un drame, mais c'est un microscopique détail pour juger un régime sur des siècles ; un simple *fait divers*, à l'évidence malhonnêtement monté en épingle.

Si ceux qui mettent en avant la mort de Socrate sont de bonne foi, vont-ils penser à disposer aussi dans la balance les centaines de millions de morts et de torturés par la faute d'élus depuis 200 ans ?

Plus sérieusement, on entend dire **la démocratie ne respectait pas les droits de l'Homme.**

C'est tout à fait exact, mais le leur reprocher est d'abord un véritable **anachronisme** : il est profondément injuste de reprocher à un peuple d'il y a 2 500 ans de ne pas avoir respecté nos valeurs actuelles.

Ensuite, en faire une pierre d'achoppement non négociable est très exagéré car **rien ne nous empêcherait, aujourd'hui, d'améliorer le système dans le sens de ce respect des droits fondamentaux**, et puis c'est tout.

Pas du tout de quoi jeter le projet tout entier aux orties, évidemment.

11. DÉMOCRATIE, DÉMOCRATIE... ARRÊTEZ DE NOUS CASSER LES PIEDS AVEC LES RÉFÉRENCES GRECQUES : IL N'Y A PAS QUE L'OCCIDENT SUR TERRE...

Certains interlocuteurs objectent que **la référence lancinante à la démocratie dans les pays développés relève de l'obsession religieuse** et néglige de nombreuses autres expériences politiques riches et anciennes, **en Égypte et en Chine**, notamment.

C'est vrai que, pour ceux qui se contentent des apparences et acceptent d'appeler *démocratie* son strict contraire, la comparaison avec la religion est intéressante.

Mais au contraire, parler de religion ne convient pas pour ceux qui cherchent à comprendre — et n'ont pas peur d'améliorer — une vraie démocratie. Ceux-là mènent **une enquête pour protéger tout le monde efficacement contre les abus de pouvoir**, au-delà des mythes, précisément. Cette enquête reste **ouverte** sur toutes les suggestions utiles, naturellement.

Quant aux autres histoires mobilisables pour penser la Cité aujourd'hui, je retiens de l'**expérience chinoise**, pour le moment, l'intérêt porté aux **CONCOURS pour l'accès aux charges publiques** : cette procédure permet (théoriquement) d'accéder à une **méritocratie** authentique (où les aristocrates font **constamment** la preuve qu'ils sont bien les meilleurs, sans **aucun privilège**, de naissance ou autre). Il y a sans doute d'autres idées utiles dans l'histoire chinoise : eh bien parlons-en, si vous voulez.

D'autre part, on évoque parfois les attraits de l'expérience égyptienne, bien plus ancienne que l'expérience grecque. Mais pour l'instant, je dois dire que les apports égyptiens à la science politique qui permettraient de résister aujourd'hui aux abus de pouvoir me sont inconnus. Je suis évidemment ouvert à toute suggestion crédible.

Pour l'instant, j'observe (et je signale) le germe politique testé (et approuvé) à Athènes parce qu'il me paraît **logique, robuste, et parfaitement adapté pour sortir enfin de la plupart de nos impasses sociales, À CONDITION DE CESSER DE CONFIER AUX PARTIS L'ÉCRITURE DE NOS CONSTITUTIONS** (puisqu'ils choisiront toujours l'élection, naturellement, conduits par leur intérêt personnel).

12. AURIEZ-VOUS, VOUS AUSSI, DES OBJECTIONS, DES CRAINTES À FORMULER ?

Faites-le ici et parlons-en, à l'occasion.

Pour évaluer et COMPARER *élection* et *tirage au sort*, QUE DISENT LES FAITS ?

Rappel important, au moment de conclure : c'est surtout **l'étude des FAITS** qui permet de douter de la pertinence des mythes aujourd'hui rabâchés : à l'évidence, la vache sacrée du suffrage universel ne tient pas ses promesses. JAMAIS.

D'ailleurs, le fait que le suffrage universel ait été institué par Napoléon III et Bismarck, et soit aujourd'hui ardemment défendu par les multinationales, par exemple, aurait dû nous inciter depuis longtemps à la plus grande méfiance.

L'élection donne le pouvoir aux riches, le tirage au sort donne le pouvoir aux pauvres... Combien de temps encore les pauvres vont-ils défendre l'élection ?

Nous disposons de 200 ans d'expérience et de résultats FACTUELS pour chacune des deux procédures : le tirage au sort a été testé pendant 200 ans, au Ve et au IVe siècle avant Jésus-Christ, et l'élection a été testée pendant également 200 ans environ, depuis la fin du XVIIIe siècle.

Quels sont les faits intéressants qui ressortent de ces deux expériences de longue durée ? Eh bien, pendant 200 ans de tirage au sort quotidien, les riches n'ont jamais gouverné, trop peu nombreux pour être majoritaires, et LES PAUVRES TOUJOURS.

Au contraire, pendant 200 ans d'élection, les riches ont toujours gouverné, malgré leur petit nombre, et LES PAUVRES JAMAIS.

Il n'est donc pas étonnant que le suffrage universel soit défendu *mordicus* par tous les MEDEF, GOLDMAN SACHS, UMP, PS et autres MONSANTO du monde.

Il est, par contre, très étonnant, je trouve, que TOUS les militants de gauche, humanistes, socialistes, communistes, anarchistes, écologistes, tous soucieux de progrès social réel, soutiennent eux aussi le suffrage universel comme on défend une vache sacrée, alors que tout indique que ce mythe est mensonger, une véritable escroquerie politique !

Pour moi, c'est incompréhensible. De la part des élus (et de leurs riches maîtres), je comprends : ces gens-là haïssent naturellement une idée qui reprendrait leur pouvoir, OK. Mais de la part des non élus, l'attachement à l'élection et le refus du tirage au sort, en déni total de faits criants sur 400 ans, est proprement incompréhensible.

Par définition, l'élection est aristocratique et conduit mécaniquement à l'oligarchie, et les faits confirment l'analyse théorique : toujours et partout, **L'ÉLECTION PERMET AUX RICHES D'ACHETER LE POUVOIR POLITIQUE** comme on achète une voiture, et **L'ISSUE LOGIQUE, MÉCANIQUE, DE L'ÉLECTION, C'EST LE GOUVERNEMENT DES PLUS RICHES, C'EST-À-DIRE DES BANQUES.** Voir l'influence de Goldman Sachs, Morgan, Rockefeller, Rothschild et autres cartels sur tous les gouvernements du monde.

D'où le **lien indissociable entre le tirage au sort et la création monétaire**, qui est le moyen suprême pour les riches de devenir infiniment riches et de le rester, en asservissant tous les autres acteurs économiques, y compris les États, par leur dépendance à l'argent rare, l'argent-dette.

C'est un autre front de la résistance à mener en priorité.

Étienne Chouard
22 avril 2011. (MAJ 22 juillet 2011.)

BIBLIOGRAPHIE autour du tirage au sort :

LIVRES :

- Bernard Manin, « Principes du gouvernement représentatif » (Champs Flammarion, 1995).
- M. H. Hansen, « La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène » (Les Belles Lettres, 2003).
- Moses I. Finley, « Démocratie antique et démocratie moderne » (Petite bibliothèque Payot, 2003).
- Yves Sintomer, « Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative » (La Découverte, 2007).
- Jacques Rancière, « La haine de la démocratie » (La Fabrique, 2005).
- Cornelius Castoriadis, « Post-scriptum sur l'insignifiance. Entretiens avec Daniel Mermet » (Poche Essai, 1998).
- Simone Weil, « Note sur la suppression générale des partis politiques » (Écrits de Londres, Gallimard 1957).
- Robert Michels, Les partis politiques (1911).
- Octave Mirbeau, La grève des électeurs (1888), avec un florilège incivique, (Éditions L'insomniaque 2007)
- Fabrice Wolff, Qu'est-ce que la démocratie directe ? Manifeste pour une comédie historique (Éditions antisociales, 2010)
- Christopher Lasch, La révolte des élites et la trahison de la démocratie (1994).
- Alexis de Tocqueville, « De la démocratie en Amérique » (1835-1840).
- Gil Delannoi, « Le retour du tirage au sort en politique » (déc. 2010). Attention : ce document fait d'abord mine d'être favorable au tirage au sort (et donc à la démocratie), mais c'est pour mieux le discréditer, à la fin, au moment de l'appliquer : document à visée oligarchique, donc, mais intéressant comme objet d'étude.

SITES :

- <http://www.ric-france.fr/>
- <http://stochocratie.free.fr>
- <http://www.clerocratie.com>
- http://etienne.chouard.free.fr/Europe/tirage_au_sort.php

DIVERS :

- André Tolmère, « Manifeste pour la vraie démocratie »
- Hervé Chaygneaud-Dupuy, Les députés tirés au sort : proposition iconoclaste pour des citoyens législateurs (2003)
- Monique et Roland Weyl, Démocratie, pouvoir du peuple (1996)
- Bertrand Carré de Malberg, La loi, expression de la volonté générale (1931)
- Étienne Chouard, « Tirage au sort ou élection ? Démocratie ou aristocratie ? Qui est légitime pour faire ce choix de société ? Le peuple lui-même ou ses élus ? »

Nota : vous pouvez commenter cette analyse et formuler vos propres objections ou propositions sur le blog, à cette adresse : <http://etienne.chouard.free.fr/Europe/forum/index.php?2011/04/27/123-centralite-du-tirage-au-sort-en-democratie> et sur ce bon fil de discussion (très riche en commentaires utiles) : <http://etienne.chouard.free.fr/Europe/forum/index.php?2011/05/30/127-le-tirage-au-sort-comme-bombe-politiquement-durable-contre-l-oligarchie-la-video>

* * * * *